

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE PUBLIC

Genève, le 21 mars 2024

### Coup de feu aux Pâquis: perquisition dans un centre d'hébergement

**Sur instruction du Ministère public, la police a perquisitionné ce jour les locaux du foyer de la Seymaz dans le cadre de l'enquête ouverte suite aux coups de feu tirés le 17 mars 2024 aux Pâquis. L'opération n'a pas permis de retrouver une seconde arme manquante.**

Ce jeudi 21 mars 2024, sur ordre du Ministère public, la police a perquisitionné le centre d'hébergement collectif de la Seymaz, où résidait l'homme suspecté d'avoir volé une arme de service dans un véhicule de la police et d'en avoir fait usage ([lire le communiqué de presse du Ministère public du 17 mars 2024](#)). Cette perquisition avait pour but de mettre la main sur un second un pistolet-mitrailleur SIG MPX qui se trouvait dans le même véhicule de police. L'arme n'a pas été retrouvée.

Le suspect est prévenu de vol (art. 139 CP), mise en danger de la vie d'autrui (art. 129 CP), dommages à la propriété (art. 144 CP) et infraction à la loi fédérale sur les armes (LArm). Saisi d'une demande de mise en détention provisoire par le Ministère public, le Tribunal des mesures de contrainte a ordonné le 19 mars 2024 la mise en détention provisoire du prévenu pour une durée de trois mois.

Le prévenu bénéficie de la présomption d'innocence.

Il ne sera fait aucun autre commentaire.